



BRP ANNONCE LE RENOUELEMENT DE SON OFFRE PUBLIQUE DE RACHAT DANS LE COURS NORMAL DES ACTIVITÉS

Décembre 6, 2024 à 8:00 AM EST

Valcourt, Québec, le 6 décembre 2024 – BRP inc. (TSX:DOO; NASDAQ:DOOO) annonce aujourd'hui que la Bourse de Toronto (la « TSX ») a approuvé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités afin de racheter, aux fins d'annulation, au plus 3 331 852 actions à droit de vote subalterne au cours de la période de douze mois débutant le 10 décembre 2024 et prenant fin au plus tard le 9 décembre 2025, soit environ 10 % du flottant des 33 318 520 actions à droit de vote subalterne au 4 décembre 2024. À cette dernière date, 34 490 799 actions à droit de vote subalterne étaient émises et en circulation.

L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités sera réalisée par l'intermédiaire de la TSX ou de systèmes de négociation parallèles canadiens, le cas échéant, conformément à leurs règlements. Les rachats visés par l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront effectués au moyen d'opérations sur le marché libre ou par d'autres moyens qu'une autorité en valeurs mobilières pourra autoriser, notamment des applications organisées au préalable, des offres franches et des contrats de gré à gré autorisés aux termes d'une dispense pour offre publique de rachat accordée par une autorité en valeurs mobilières.

Selon les règles de la TSX, BRP sera autorisée à racheter quotidiennement, par l'intermédiaire de la TSX, un maximum de 57 248 actions à droit de vote subalterne, soit 25 % du volume quotidien moyen des opérations de 228 995, calculé d'après les règles de la TSX pour le dernier semestre civil. En outre, BRP pourra effectuer, une fois par semaine, un « achat de bloc » (défini dans le *Guide à l'intention des sociétés de la TSX*) d'actions à droit de vote subalterne qui n'appartiennent pas directement ou indirectement à des initiés de BRP, conformément aux règles de la TSX. Les actions à droit de vote subalterne rachetées dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités seront annulées.

BRP rachètera les actions à droit de vote subalterne à leur cours au moment de l'acquisition, majoré des frais de courtages. Si BRP rachète des actions à droit de vote subalterne au moyen d'applications organisées au préalable, d'offres franches, d'achats de blocs ou de contrats de gré à gré, une décote par rapport au cours des actions à droit de vote subalterne au moment de l'acquisition pourra s'appliquer à leur prix de rachat et s'appliquera dans le cas des achats effectués au moyen de contrats de gré à gré.

Dans le cadre du renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités, BRP a aussi adhéré à un programme de rachat d'actions automatique avec un courtier désigné afin d'autoriser l'achat d'actions à droit de vote subalterne aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal à des moments où BRP n'y est pas normalement autorisée en raison de restrictions réglementaires ou de périodes d'interdiction d'opérations que BRP s'impose. Aux termes du programme de rachat d'actions automatique, avant d'entrer dans une période d'interdiction d'opérations, BRP peut, sans y être tenue, demander au courtier désigné de faire des rachats aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités conformément au programme de rachat d'actions automatique. Le courtier décidera des rachats à effectuer à son entière discrétion en fonction des paramètres établis par BRP avant la période d'interdiction d'opérations conformément aux règles de la TSX, aux lois canadiennes et américaines sur les valeurs mobilières applicables et aux modalités du programme de rachat d'actions automatique. La TSX a préalablement approuvé le programme de rachat d'actions automatique, et il entrera en vigueur le 24 janvier 2025. En dehors des périodes d'interdiction d'opérations préalablement établies, des actions à droit de vote subalterne seront rachetées au gré de la direction aux termes de l'offre publique de rachat, en conformité avec les règles de la TSX et les lois sur les valeurs mobilières applicables. Tous les rachats effectués conformément au programme de rachat d'actions automatique seront inclus dans le calcul du nombre d'actions à droit de vote subalterne rachetées aux termes de l'offre publique de rachat.

Aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal échu le 4 décembre 2024, BRP a racheté 3 231 999 actions à droit de vote subalterne au cours moyen pondéré en fonction du volume de 90,76 \$. Les rachats ont été réalisés par l'intermédiaire de la TSX et aux moments et en quantités déterminées par BRP, conformément aux règles et politiques de la TSX. Les rachats ont aussi été réalisés par l'intermédiaire de systèmes de négociation parallèles et par achats de blocs d'actions à droit de vote subalterne. Entre le 5 décembre 2023 et le 4 décembre 2024, BRP était autorisée à racheter un total de 3 231 999 actions à droit de vote subalterne, soit environ 10 % du flottant des 32 319 996 actions à droit de vote subalterne au 28 novembre 2023.

Le conseil d'administration de BRP est d'avis que le rachat par BRP de ses actions à droit de vote subalterne pourrait représenter une utilisation justifiée et souhaitable de ses fonds disponibles pour accroître la valeur actionnariale.

À propos de BRP

BRP Inc. est un chef de file mondial dans l'industrie des produits de sports motorisés, des systèmes de propulsion et des bateaux qui repose sur plus de 80 ans d'ingéniosité et sur une attention particulière portée à sa clientèle. Grâce à son portefeuille de marques distinctives et de premier plan qui comprend les motoneiges *Ski-Doo* et *Lynx*, les motomarines et les pontons *Sea-Doo*, les véhicules hors route et sur route *Can-Am*, les bateaux *Alumacraft* et *Quintrex*, les pontons *Manitou* et les systèmes de propulsion marine *Rotax* de même que les moteurs *Rotax* pour karts et avions de loisir, BRP ouvre la voie à des aventures exaltantes et donne accès à des expériences sur différents terrains de jeux. La Société complète ses gammes de produits par un portefeuille dédié de pièces, d'accessoires et de vêtements afin d'optimiser pleinement l'expérience de conduite. Engagée à croître de façon responsable, BRP développe des modèles électriques pour ses gammes de produits existantes. BRP, dont le siège social est situé au Québec, Canada, enregistre des ventes annuelles de 10,4 milliards \$ CA provenant de plus de 130 pays, et emploie près de 20 000 personnes ingénieures et motivées à l'échelle mondiale au 31 janvier 2024.

www.brp.com
[@BRPnouvelles](https://www.instagram.com/BRPnouvelles)

Ski-Doo, Lynx, Sea-Doo, Can-Am, Rotax, Alumacraft, Manitou, Quintrex, et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés contenus dans le présent communiqué, y compris les énoncés se rapportant aux rachats éventuels d'actions à droit de vote subalterne par BRP dans le cadre de l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques peuvent constituer des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « pouvoir », « prévoir », « planifier », « avoir l'intention de », « anticiper » ou « croire », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs reposent sur des hypothèses et sont assujettis à d'importants risques et incertitudes. On ne peut prêter foi aux énoncés prospectifs parce qu'ils sont tributaires, notamment, de l'évolution des circonstances externes et des incertitudes générales inhérentes à l'entreprise. Les résultats réels peuvent différer considérablement des résultats présentés dans les énoncés prospectifs en raison de divers facteurs, dont les facteurs indiqués dans le rapport de gestion et les états financiers de BRP Inc. pour l'année fiscale 2024 et les trois premiers trimestres de l'année fiscale 2025, et dans d'autres documents présents et futurs divulgués en vertu des lois sur les valeurs mobilières du Canada et des États-Unis et disponibles sur SEDAR à sedar.com et sur EDGAR à sec.gov, respectivement. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué témoignent des attentes de BRP à la date du communiqué (ou à celle à laquelle ils ont par ailleurs été faits) et sont susceptibles de changer après cette date. Toutefois, BRP n'a ni l'intention ni l'obligation d'actualiser ou de réviser ces énoncés à la lumière de nouveaux éléments d'information ou d'événements futurs, ou pour quelque autre motif, sauf si elle y est tenue par la réglementation en valeurs mobilières applicable.

-30-

Demande média :

Emilie Proulx

Relations avec les médias

media@brp.com

Relations avec les investisseurs :

Philippe Deschênes

Relations investisseurs

Tél. : 450 532-6462

philippe.deschenes@brp.com